
ICANN85 Mumbai | Forum de la communauté – Réunion conjointe : GAC et l'ALAC
Mardi 10 mars 2026 – 09h00 à 10h00 IST

GULTEN TEPE

Bonjour et bienvenue à la réunion du GAC avec l'ALAC, le mardi 10 mars à 9 h, heure locale.

Cette session sera enregistrée et elle est régie par les normes requises de comportement de l'ICANN, le code de conduite des participants de l'ICANN et la politique antiharcèlement de la communauté de l'ICANN.

Pendant cette session, les questions ou les commentaires ne seront lus à voix haute que s'ils sont soumis en bonne et due forme dans le chat de Zoom. Il y aura de l'interprétation dans les six langues des Nations Unies et le portugais. Si vous souhaitez vous exprimer pendant cette session, veuillez lever la main dans le logiciel Zoom et souvenez-vous de dire votre nom pour l'enregistrement et la langue que vous utiliserez si c'est une autre langue que l'anglais. Veuillez parler à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation précise.

Je donne la parole au président du GAC, Nico Caballero. À toi, Nico.

NICOLAS CABALLERO

Bonjour à tous, Bonsoir.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Bienvenue à l'ALAC. J'ai le grand privilège que de présenter toute l'équipe de l'ALAC. Il y a Kathleen, il y a Amrita, Satish. Il y a Jonathan. Il y a David Bédard et Tracy Hackshaw de l'UPU.

Alors on a beaucoup de pain sur la planche et j'espère qu'on aura le temps de parler de façon détaillée de tous les sujets qui sont les nôtres. Alors, on va parler d'inclusion linguistique. On va parler des diacritiques du script latin. On va parler de tout cela dans le détail. Nous allons parler également des utilisations malveillantes du DNS, les attentes du GAC en la matière et les préjudices pour les utilisateurs finaux. Nous allons également parler du programme de soutien aux candidats. Et je vous donnerai la parole pour des questions succinctes.

L'idée, c'est que vous ne passiez pas trois minutes à faire un commentaire d'introduction et que vous posiez directement votre question pour qu'on ait suffisamment de temps pour tout évoquer.

On va également parler du SMSI+20 et des processus de gouvernance numérique mondiaux. Voilà, j'espère qu'on aura au moins quinze minutes pour cela.

Alors, sans plus attendre. Bienvenue à l'ALAC. Et à ce stade, je vais donner la parole à Satish et David, qui vont nous parler des diacritiques du script latin. Satish, à toi la parole.

SATISH BABU

Merci. Alors je vais dans un premier temps prendre la parole, puis David enchainera.

Alors, le processus d'élaboration des politiques des diacritiques du script latin provient de nos amis canadiens de la communauté At-Large. Ils voulaient une parité entre le .QUEBEC, qui était déjà délégué, et le Québec avec un accent aigu, utilisé par la communauté francophone. Ils ne peuvent pas être traités comme des variants pour l'instant, car le e et le é accent aigu ne sont pas classés comme des variants. Si c'était un variant, on pourrait l'inclure dans le PDP sur les noms de domaine internationalisés, les IDN. Mais le groupe pertinent ne pense pas que cela peut être un variant. Et en réalité, il y a très peu de variantes dans le script latin, notamment au vu du nombre de langues qui utilisent ce script latin.

Étant donné que cette requête provient du processus ascendant de l'ICANN, l'ALAC saisit la GNSO, pas pour parler de cela en particulier, mais pour dire qu'il y a quelques lacunes liées aux différents scripts, qui ne peuvent pas être traitées par ce PDP.

Donc, il y a eu un rapport qui a été publié en septembre 2024, qui prévoyait un PDP avec un périmètre très ciblé pour traiter ces différentes questions. Donc, en novembre 2024, il y a eu un PDP script latin qui a été lancé par le conseil de la GNSO et on a raccourci le nom du PDP à LD PDP, diacritiques latins PDP, car sinon l'acronyme précédent était un peu malheureux.

Donc, il a été ouvert jusqu'en février. Il y avait 54 recommandations ou lignes directrices de mise en œuvre. À l'ICANN85, il a eu deux sessions qui se sont penchées sur l'analyse initiale des

commentaires publics qui ont été reçus. Il y a eu une certaine anxiété qui a émergé dans différents forums. Peut-on avoir des résultats à temps pour cette prochaine série de nouveaux gTLD ? Et quand est-ce que tout cela va entrer en vigueur ?

Lorsque l'on se penche sur les commentaires qui ont été formulés, on constate qu'il y en a eu 29 qui étaient des commentaires substantiels provenant de seize différentes personnes. Donc beaucoup de travail pour l'équipe.

Donc, il y a une véritable dépendance des diacritiques du script latin sur ce LD PDP. On en parlait dans l'équipe. Et ce que l'on a constaté, c'est que le PDP sur les variantes faisait déjà partie du guide. Et donc tout ce qui figurait là-dedans, eh bien, ne fonctionnerait plus, car cela prenait un chemin différent que le LD PDP. Donc, il faut prendre en compte tous ces travaux additionnels et le résultat devrait être publié en octobre 2026.

Donc, il y aurait tous les processus de la GNSO et ceux du Conseil d'administration. Donc, la première politique de consensus serait sans doute publiée à la mi 2027. Ce n'est pas une date officielle, mais c'est le sentiment qui ressort des discussions informelles que l'on a pu avoir samedi.

L'ALAC, main dans la main avec d'autres parties prenantes, veut que les recommandations soient incluses dans le guide à l'attention des candidats pour cette série, mais, malheureusement, cela est difficile. Nous partageons les préoccupations de tous les groupes, y compris le GAC quant à la date de la publication de ces

recommandations pour ce PDP afin qu'elles puissent être utilisées par tous les candidats.

Je m'arrête ici. À toi, Nico.

NICOLAS CABALLERO

Merci, Satish. David, tu veux prendre la parole ou doit-on donner la parole au représentant pour des questions ?

DAVID BEDARD

Si cela te convient, je vais commencer.

Satish, merci pour cet excellent aperçu. Bien mieux que ce que j'aurais pu faire. C'est une priorité de longue haleine pour le GAC, notamment vu l'importance de l'acceptation universelle au sein l'ICANN et l'objectif faitier de soutien à la diversité linguistique dans le cadre du DNS. C'est une priorité du GAC et c'est une de nos attributions.

Donc, ces efforts confèrent davantage de clarté à la façon dont l'ICANN peut gérer les situations qui impliquent les diacritiques et comment l'on peut faire avancer des objectifs partagés sur l'inclusion linguistique. Ce n'est pas simplement ornemental, ces diacritiques. Ils répercutent du sens de la prononciation, une identité culturelle et géographique. Ces signes diacritiques sont des éléments importants de l'oral et de l'écrit.

Satish a déjà évoqué cela. Malgré nos efforts durant le processus d'élaboration des politiques qui, par ailleurs, était très bien cadré

et qui avait très bien avancé, il y avait une certaine inadéquation en matière de calendrier. Et en raison de cet écart, nous avons manqué la fenêtre de publication de l'AGB, du guide pour les candidats.

Donc, malgré le succès du PDP, les travaux exécutés, la finalisation des recommandations, les recommandations ne seront probablement pas incluses pour la prochaine série. Donc c'est une réalité malheureuse pour de nombreuses parties prenantes. Les gouvernements le reconnaissent également. Nous estimons qu'il y a une véritable utilité publique à gérer les signes diacritiques de façon prévisible et cohérente. Alors, le GAC aurait préféré inclure ces recommandations plus rapidement. Mais nous savons qu'il faut avancer sur la prochaine série sans plus attendre. Nous savons que la communauté a déjà beaucoup planché sur la prochaine série.

C'est un axe de travail majeur pour l'ICANN, et on ne veut pas retarder cela, car cela présenterait toute une série de défis pour les candidats et les utilisateurs finaux et les gouvernements. Donc, il faut aller de l'avant avec cette prochaine série. Mais je reconnais que ce PDP a connu le succès. Et ne perdons pas espoir, je pense que c'était un exercice réellement fructueux. Nous continuons à consulter les commentaires publics et réfléchissons à la façon de finaliser la prochaine étape avec le conseil de la GNSO. Et nous allons faire en sorte de renforcer l'inclusivité linguistique pour les prochaines séries.

Mes collègues en conviendront. Le GAC et l'ALAC sont alignés de façon robuste sur ce point et nous continuerons à suivre ce dossier. L'union fait la force. Tout cela nous importe. Et merci à nos collègues de nous avoir rejoints pour évoquer tout cela.

NICOLAS CABALLERO

Merci au Canada. Je veux par ailleurs remercier le Canada pour les travaux accomplis. Nous savons à quel point les signes diacritiques latins importent pour vous. Alors, je vais donner la parole aux délégations, si elles ont des questions ou des commentaires, avant que nous passions au prochain sujet, qui est l'utilisation malveillante du DNS et l'atténuation de cette utilisation malveillante. Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Non ? L'Italie.

GIACOMO MAZZONE

Alors je suis un observateur pour le WBU. Je ne parle pas pour l'Italie. Bon, Il y a des recommandations qui importent pour la diversité et pour l'environnement. Peut-on éventuellement accepter ces recommandations à posteriori ? Je ne pense pas que cela va faire l'objet d'une objection. Nous ne portons préjudice à personne. Nous renforçons simplement la diversité. Est-ce que c'est une recommandation qui peut entrer en vigueur à posteriori, qui peut être acceptée sur la base du volontariat ? Je sais qu'on a déjà fait cela par le passé.

DAVID BEDARD

Alors évidemment, on a tous pensé à cela. Il faudra qu'on y réfléchisse. Je pense que le guide de candidature est déjà assez complexe et il confère des rôles très particuliers quant à l'évaluation des forces et des processus. Donc on s'y penche, mais on n'a pas de réponse déjà très claire. Alors, on ne sait pas si l'on a des critères très fermes pour inclure cela de façon rétroactive. On suit cette question.

SATISH BABU

Alors, d'ores et déjà, c'est un processus exceptionnel, le LD PDP. Le processus d'élaboration des politiques sur les diacritiques latins était exceptionnel. Donc c'est déjà un mode exceptionnel.

Par ailleurs, le GAC et l'ALAC sont pleinement alignés là-dessus. Si l'on peut aller plus rapidement, si l'on peut donner cette possibilité aux candidats, ce serait une bonne chose. On ne sait pas comment cela va fonctionner, mais, en tout cas, on va tenter de le faire.

NICOLAS CABALLERO

Merci, Giacomo.

Nous avons le temps pour une question de plus avant d'avancer dans notre ordre du jour. Je ne vois pas d'autres questions dans la salle ou en ligne. Je vais donner la parole, donc, une espèce de transition, car nous allons attaquer la question de l'utilisation malveillante du DNS. Donc attente des gouvernements et dommages aux utilisateurs finaux. Donc, je vais donner la parole à Jonathan, ou Martina qui nous a rejoints en ligne. Martina Barbero,

de la Commission européenne, nous a rejoints en ligne. Je vous passe la parole, Martina.

MARTINA BARBERO

Jonathan, si vous souhaitez passer en premier, je serai ravie de passer après vous. Et donc on peut faire cela ?

JONATHAN ZUCK

Bien sûr. Je pense que, ce que j'ai envie de faire, c'est faire une espèce de remue-méninges par rapport à cette question pour voir comment tout ce que l'on a pu faire dans le premier PDP a évolué. Et donc essayons de voir ensemble comment ces choses ont évolué et quelles sont nos réflexions. Je voulais partager mes réflexions par rapport à cela pour essayer de lancer un effort conjoint.

Pour ce qui est des attentes par rapport au PDP, nous voulons nous assurer qu'il y a des déclencheurs importants pour lancer ce type de signalement. Nous savons qu'il y a des libellés dans les contrats. Et de manière idéale, ce PDP devrait se ressembler un peu plus aux amendements qui ont été ajoutés dans les contrats pour que toute cette démarche soit plus prévisible. Pour le moment, il n'y a pas exactement des déclencheurs spécifiques pour mettre en place des actions.

Ensuite, des calendriers ou des délais qui soient clairs, et cette question est liée à l'abus du DNS. Et je sais que le GAC travaille d'arrachepied sur la question des délais pour les demandes urgentes d'information sur le WHOIS.

En ce qui concerne ce que nous voulons faire entrer dans la portée de ce PDP -- nous voulons savoir quelles sont les mesures de prévision que nous pouvons mettre en place.

Donc, voilà un petit peu les idées sur lesquelles nous travaillons. Les PDP tiennent compte de plus en plus des droits humains. Nous savons qu'il faudrait donc inclure ces questions. Il y a donc la question des domaines compromis. Mais je me demande ce que l'on pourrait faire avec les comptes qui sont compromis. Quelqu'un qui, par exemple, a un compte de GoDaddy qui est compromis, mais il y a d'autres domaines qui ne sont pas compromis. Donc, que fait-on ? Doit-on agir sur l'ensemble des domaines ou bien sur le domaine compromis ? Donc voilà.

Donc, il y aurait donc une réflexion par rapport à la question de la suspension à partir d'un élément déclencheur. Et donc cela est lié à la vérification des domaines associés.

Ensuite, et ici, c'est une réflexion personnelle par rapport à ce sujet. On pense à des méthodologies pour pouvoir suivre les systèmes de paiement. Par exemple, au tout début, on a essayé de voir quels étaient les pointeurs d'une page et mettre la priorité par rapport à certaines méthodes de paiement. Donc, il y avait donc des liens qui renvoyaient à cette page et qui étaient priorisés dans les pages de Google. Et on voyait que, là-dessus, il y avait d'autres liens qui étaient en dessous de ces liens principaux. Et nous pouvions donc utiliser ce *page rank* pour accéder aux liens qui étaient les plus

directs. Donc, voilà comment nous voulions évaluer cela pour ne pas interférer avec d'autres domaines qui pouvaient être liés.

Voilà quelques réflexions, mais je vais inviter Kathleen, qui est notre représentante au sein de ce PDP. Je l'invite donc à apporter d'autres commentaires.

KATHLEEN SCOGGIN

Merci, Jonathan. Bien sûr, nous sommes à un stade très précoce de ce PDP. Il y a des discussions qui ont eu lieu hier par rapport à ces déclencheurs pour des ADC. Il y a une discussion par rapport à cette question.

Je pense que l'ALAC a un rôle important à jouer dans différents domaines de coopération, bien sûr, mais également pour s'assurer que, indépendamment des résultats de ce PDP, il y ait des mécanismes qui soient robustes, qui soient mis en place pour protéger les droits des titulaires de noms de domaine. Et, au fur et à mesure que nous allons poursuivre ces discussions, il ne faut pas oublier ce rôle important que l'ALAC a joué, comme l'a dit tout à l'heure Jonathan. Et je serai ravie d'écouter vos perspectives également.

NICOLAS CABALLERO

Merci, Kathleen, et merci Jonathan. Martina, je vous passe la parole.

MARTINA BARBERO

Désolée pour le manque de diapositives. Je m'en excuse, mais je vais commenter très brièvement par rapport à ce que fait le GAC par rapport au PDP. Je vais donc parler brièvement de cela et mes collègues pourront compléter ce que je dirai.

Tout d'abord, quelle est l'approche du GAC par rapport à ce PDP ? Hier, vous avez entendu dire que nous avons créé un petit groupe qui va se consacrer à l'abus de DNS. Ce groupe serait une antichambre pour nous préparer pour aborder les questions relatives à ce PDP. Mais il y aurait un autre groupe qui serait créé après. Et je tiens à dire que nous n'avons pas défini exactement quelle sera notre position par rapport à la charte de ce groupe.

Initialement, nous avons des discussions au sein du GAC qui se focalisent sur une approche plutôt pragmatique. Il y a des libellés dans les contrats qui peuvent constituer un point de départ parce qu'ils ont été déjà approuvés. Et au lieu, donc, de passer beaucoup de temps à essayer de réinventer la roue, nous devrions nous baser sur ce qui existe déjà dans les contrats. Ensuite, je pense que cette approche pragmatique va concerner également le fait qu'il s'agisse d'un PDP qui a un mandat très ciblé. Et donc cela pourrait constituer également un modèle pour un PDP plus rapide pour pouvoir mieux collaborer.

Nous apprécions d'ailleurs tout ce qui a été fait au sein de la communauté pour commencer à avancer sur le PDP. Ce qui m'amène à ma troisième remarque.

Il y a un certain nombre de choses qui n'appartiennent pas à ce PDP, notamment en ce qui concerne le rapport thématique du mois de décembre. Et le GAC surveille de près toutes les lacunes qui peuvent être identifiées par rapport à ces questions. Nous avons réitéré le besoin de mesures proactives. Et nous comprenons que ces thématiques ne peuvent pas être incluses dans le PDP, mais nous apprécions le fait qu'elles soient quand même considérées ailleurs, à la lumière de ce qui a été fait déjà en matière d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS.

Avant de m'arrêter, je dirais qu'il est important également de considérer l'impact sur les droits humains. Vous avez de l'expérience dans la mise en œuvre de cette perspective dans vos travaux, et je pense qu'il s'agit d'un élément très important. Nous voulons nous assurer qu'ils soient utilisés au bon moment, avec la bonne méthodologie.

Au sein de la Commission européenne. Nous avons une évaluation de l'impact sur les droits humains. Et nous savons que cela prend du temps. Nous voulons nous assurer que cette approche soit appliquée au bon moment. Et nous voulons également savoir -- et nous voulons répondre aux attentes de la communauté dans ce sens. Voilà, je passe maintenant la parole à mes collègues dans la salle.

SUSAN CHALMERS

Suzanne Chalmers au micro, représentante des États-Unis. Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que Martina vient de dire. J'aimerais

toutefois noter que je serai intéressée à en savoir plus par rapport à ce que fait l'ALAC, ou quelles sont les perspectives de l'ALAC par rapport à l'impact de l'utilisation malveillante du DNS sur les utilisateurs finaux de manière générale. On sait que cela peut provoquer des dommages importants.

Ce matin, j'ai pu obtenir des informations d'un rapport du FBI de 2021 sur les pertes financières liées à l'hameçonnage, aux logiciels malveillants, à ces activités. Et cela est inclus dans la définition d'abus du DNS de l'ICANN. Cela représente 93 millions de dollars américains aux États-Unis. Il est important que nous travaillions ensemble afin d'élaborer des politiques qui puissent atténuer ce type de dommages. Cela est très important à mes yeux et très opportun. C'est pour cela que les États-Unis sont impliqués dans ce travail d'élaboration de PDP.

Sinon, je dirais que les séances d'hier ont été extrêmement productives à mes yeux. Le GAC, par le biais de Martina, participe et dialogue avec nos collègues du PSWG. Et nous avons également une petite équipe qui commence à se réunir. Et je suis ravie de voir le nombre de représentants du GAC qui consacrent du temps à cette question, car le nombre de représentants ne fait qu'augmenter.

Et donc, nous souhaitons donc préparer nos réponses aux questions de la charte. Et j'ai hâte de poursuivre ce travail, de poursuivre sur la lancée de ce qui a commencé à être fait. Merci beaucoup.

TOMONORI MIYAMOTO

J'aimerais ajouter à ce qui vient d'être dit que les membres du GAC commencent à établir un calendrier pour ce PDP. Je pense que le calendrier actuel me semble un peu long. Il devrait donc être raccourci. Il est également important d'inclure dans ce PDP les questions relatives à la conformité contractuelle. Mais je sais que -
- pour simplifier le processus.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup. Hier, plusieurs membres du GAC ont participé à plusieurs réunions. Il y en a eu, il y en aura ce matin. 93 millions de pertes financières que pour les États-Unis. Vous pouvez imaginer ce que cela représente.

Et avant d'ouvrir le micro pour des questions, en ce qui concerne les dates et les délais, si j'ai bien compris, la proposition actuelle a un calendrier de 18 mois, je crois, un an et demi, je crois -- une durée d'un an et demi. La première impression que j'ai eue hier après avoir entendu ce calendrier, c'est que c'était beaucoup trop long. Il faudrait le raccourcir de 40 %, de 50 %. Mais bien sûr, un raccourcissement serait très positif. Un an et demi pour cela me semble un peu trop long.

Et maintenant, je vais ouvrir le micro pour des questions ou des commentaires avant de passer au prochain sujet, le programme de soutien aux candidats. Je vais voir si nous avons des commentaires ou des questions dans la salle ou en ligne. Allez-y, s'il vous plaît.

MACIEK PIASECKI

Maciek Piasecki d'EURALO au micro.

Au vu du rapport de Netskope, au moins deux tiers des cyberattaques, y compris les utilisations malveillantes du DNS, peuvent être attribuées à des acteurs étatiques ou soutenus par des États. Comment le GAC va-t-il traiter cela ?

Bon, je sais que l'ICANN est apolitique. Mais bon, ça va être le sujet que personne ne veut aborder. Alors, comment peut-on faire en sorte que l'on traite le fait que ce sont des acteurs étatiques qui sont souvent responsables de cela, et que l'on ne fasse pas peser les mesures de remédiation sur l'utilisateur lambda, notamment ces mesures qui pourraient être restrictives en matière de confidentialité et de liberté d'expression ?

NICOLAS CABALLERO

Merci de cette question. Je n'ai pas de réponse à ce stade, mais on peut en parler parmi les membres du GAC. Merci de cette question et je vois que quelqu'un veut répondre.

JONATHAN ZUCK

Je n'ai pas de réponse claire. Mais bon, s'il y a une politique qui est objective, on ne fait pas le distinguo entre les acteurs. Ça peut être le gouvernement, ça peut être la criminalité organisée. Tant qu'on a des recours en place pour traiter les utilisations malveillantes du

DNS, eh bien, on peut imaginer que les gouvernements et les criminels ne vont pas utiliser ces actions de remédiation.

Pour ce qui est des préoccupations quant aux droits qui sont potentiellement ciblés, eh bien, moi, je veux faire la distinction entre les caractéristiques entre un titulaire de nom de domaine malveillant -- et cette distinction n'est probablement pas fructueuse à faire.

NICOLAS CABALLERO

Alors je vais donner la parole à une autre oratrice qui va s'exprimer en espagnol.

EUNICE ALEJANDRA PÉREZ
COELLO

Merci beaucoup. Je m'appelle Eunice. J'aimerais poser une question pour le GAC concernant l'utilisation malveillante du DNS.

Ma question est la suivante : est-ce que les gouvernements pensent qu'il y a l'occasion d'améliorer la coopération entre les bureaux d'enregistrement, les autorités publiques et d'autres acteurs pour l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS ? Voilà la première question que j'ai à vous poser.

Et ensuite, deuxième question. Quels types de dommages existe-t-il pour les utilisateurs finaux et quels seraient les dommages les plus urgents à résoudre lorsqu'on parle de l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS ?

NICOLAS CABALLERO

Je vais répondre en espagnol, puisqu'elle a été posée en espagnol. Je vais répondre d'abord à votre deuxième question, à savoir, si j'ai bien compris quelle serait la menace la plus importante du point de vue du GAC, pour ce qui est de l'utilisation malveillante du DNS.

À mes yeux, il s'agit plutôt des abus qui sont commis contre les enfants ou toute menace contre la vie humaine. Je ne me souviens plus de la première question, pourrais-tu la répéter, s'il te plaît ?

EUNICE ALEJANDRA PÉREZ

COELLO

Est-ce que vous pensez qu'il peut y avoir une coopération entre les gouvernements -- entre les bureaux d'enregistrement, les autorités publiques et d'autres secteurs par rapport à cette question de l'abus du DNS ?

NICOLAS CABALLERO

Oui, bien sûr. C'est pour cela que nous sommes ici réunis au GAC. Et c'est pour cette raison également qu'il y a plusieurs pistes de coopération, non seulement avec les forces de l'ordre, mais aussi avec les gouvernements directement et en étroite collaboration avec les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre.

Est-ce que tu voulais faire référence à quelque chose de plus spécifique ?

EUNICE ALEJANDRA PÉREZ

Oui. Par rapport à quel type de coopération êtes-vous en train de dialoguer ?

COELLO

NICOLAS CABALLERO

Je vais essayer de répondre un petit peu plus lentement parce que je parle trop vite en espagnol, dans ma langue maternelle, une langue très populaire en Espagne et en Amérique latine. Donc, on parle vite sans s'en rendre compte.

Spécifiquement par rapport à votre question, je peux donner, par exemple, l'exemple qui a été évoqué par ma collègue des États-Unis et ma collègue également de l'Union européenne, en ce sens que, par exemple, les gouvernements peuvent rejoindre le groupe de travail. Et ce groupe de travail s'attaque à des questions très spécifiques. Par exemple, le Mexique. Et par ailleurs, cela fait longtemps qu'on ne le voit pas au sein du GAC. Ce serait très positif que le Mexique rejoigne à nouveau le GAC. Et donc il pourrait rejoindre ce groupe pour partager des idées spécifiques ou pour mettre en place des coopérations spécifiques. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

EUNICE ALEJANDRA PÉREZ

Spécifiquement, j'aimerais savoir quel type de coopération est envisagée dans les réunions de ces petits groupes de travail.

COELLO

NICOLAS CABALLERO

Puisqu'on n'a pas beaucoup de temps, je pourrais te passer des informations plus tard pour ne pas prendre davantage de temps à cette réunion. Merci beaucoup pour votre question. Deolinda ?

DEOLINDO COSTA

Bonjour, je vais parler portugais.

Alors, merci de me donner la possibilité de prendre cette parole, de parler sur l'utilisation malveillante du DNS et de son lien avec la cybercriminalité. Alors moi, j'aurais voulu connaître l'expérience du GAC et plus particulièrement d'autres pays qui font partie de ce groupe de travail, notamment pour la façon dont ils peuvent orienter les gouvernements en matière de réglementation.

Des pays tels que le mien, le Mozambique ont des lois sur la cybersécurité, qui seraient sans doute les approches les plus idoines pour traiter ce type de problème. Et moi, j'aurais voulu savoir davantage à propos des cadres juridiques des autres pays et si les entités qui œuvrent dans le champ du DNS devraient signaler ces éléments au gouvernement, ou si les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement devraient signaler ces événements au gouvernement.

NICOLAS CABALLERO

Alors, à brule-pourpoint, je peux vous dire que c'est quelque chose qui doit être décidé en interne pour chaque gouvernement qui participe à cette délibération.

Mais si vous avez une proposition particulière pour le groupe, eh bien, vous pouvez rejoindre le groupe et formuler votre proposition. Elle sera tout à fait bienvenue. Très bien. Merci à nouveau de cette question.

Y a-t-il D'autres questions ? Je vois qu'on doit avancer, car on doit encore parler du programme de soutien aux candidats. Mais je voulais être certain qu'il n'y avait pas d'autres questions ou de commentaires à propos de l'utilisation malveillante du DNS et son atténuation.

Pas de demande de prise de parole ? Dès lors, je vais donner la parole à Jonathan Zuck et Tracy Hackshaw de l'UPU. À vous, Tracy et Jonathan.

JONATHAN ZUCK

Merci Nico.

Le débat peut être très simple au vu du post de blog de Tripti, et vu le nombre de candidats qui ont déposé une candidature à l'ASP : 75. On va bien au-delà du chiffre attendu lorsque le financement initial a été affecté à ce programme de soutien aux candidatures.

À l'époque, le GAC et l'ALAC ont fait valoir l'importance d'étendre le fonds pour répondre à tous ces candidats. Parce que, l'alternative, c'est de donner moins à chaque candidat. Mais cela ne permet pas de répondre aux besoins. Étant donné qu'ils puisent des fonds dans les recettes de la série précédente, eh bien, j'aurais voulu savoir ce que pensait la communauté à l'idée de consacrer

5 millions supplémentaires à cela. Est-ce qu'on a le même sentiment qu'auparavant ?

En tout cas, l'ALAC pense que c'est une bonne chose et je pense que vous aussi. Donc, je suis certain que l'on pourrait rapidement commettre une petite lettre à envoyer au Conseil d'administration.

TRACY HACKSHAW

Merci Jonathan. On peut se pencher sur la planche. Comme cela a été évoqué par Jonathan. Je pense que la question est vraiment limpide. Le GAC et l'ALAC peuvent-ils appuyer cette approche ?

Je pense que, la question qui importe ici, c'est le chiffre des 75 % qui est la réduction actuelle prévue par les orientations. Mais c'est une réduction qui s'applique à 40 candidatures. Avec le budget actuel, cela veut dire 40 candidatures avec 75 % de réduction. Maintenant, on a potentiellement 45, voire 75 candidats. Et il y a potentiellement des fonds supplémentaires. Alors, peut-on recommander que l'on revienne à la réduction de 85 %. Et les fonds qui sont prévus peuvent répondre à ce besoin.

Et comme Jonathan l'a dit, il y a ici sans doute la possibilité de rédiger une déclaration commune et envoyer une lettre commune au Conseil d'administration sur ce point.

Voilà. Y a-t-il des objections ? Quelqu'un veut formuler un commentaire ?

NICOLAS CABALLERO

Merci, Jonathan. Merci, Tracy. Alors, avant de vous donner la parole, je vais vous dire qu'on n'a pas eu le temps de parler de cela au GAC. Donc, c'est le moment d'en parler. Donc, je vous donne la parole pour un retour, des commentaires, des questions ?

Les questions sont à l'écran. Le GAC et l'ALAC peuvent-ils toujours appuyer cette approche ? Y a-t-il également une incidence sur la réduction maximale de 85 % ? Le Portugal demande la parole.

ANA NEVES

Merci. Je vais parler portugais.

Alors actuellement. Il semble que l'on puisse consacrer davantage de budget à l'ASP. Cette augmentation de budget aura-t-elle une incidence sur la réduction qui sera prévue ? Peut-on passer de 75 % à 85 % ? Mais dans ce cas-là, de combien le budget va-t-il augmenter pour traiter les besoins des 75 candidats ?

NICOLAS CABALLERO

Je n'ai pas de réponse. Pour l'instant, ce n'est pas encore assez clair. Mais je pense que c'est l'ICANN org qui doit travailler sur ce point. Si ce n'est pas à 75, ça peut être plus que 85 % ? Mais c'est peut-être plus que 75 %. Ce n'est pas encore très clair. Il faudra voir le calcul final pour la réduction. Merci au Portugal de cette question.

J'ai la CTU, Nigel.

NIGEL CASSIMIRE

Merci Monsieur le Président. Nigel Cassimire, de la CTU. Nous nous sommes tout à fait en faveur d'une augmentation du budget pour garder la réduction à un niveau maximal. S'il y avait 45 candidats, on peut soutenir un budget couvrant une réduction de 85 %. Et si on arrive à 75 candidats, eh bien, je suggère d'augmenter le budget pour que l'on reste à une réduction de 85 %.

JUDITH HELLERSTEIN

So, the question is, you said the money is going to come from the auction proceeds. Do we know how much money, and do we know what the procedure is going to be to give, to have the money brought over? And is it going to be loaned? Is it going to give? Is it going to be permanently given? There's a range of having been on the auction proceeds original committee, that's what I was wanting to know.

I mean, it is within the guidelines of this, but I'm also wondering, what about the other funds that ICANN has with the SFICR, or whatever, that's being renamed on those also available funds for this purpose? Because there's often that amount there, too.

They're looking at raising that amount, too. So I'm just curious, as this is a very priority project for ICANN, what was the thought given.

Est-ce qu'on a pensé à obtenir des fonds d'autres -- à obtenir de l'argent de ces autres fonds ?

NICOLAS CABALLERO

Ma réponse courte serait je ne sais pas, à moins que mes collègues puissent en dire quelque chose.

JONATHAN ZUCK

Nous ne savons pas pourquoi les fonds proviennent des produits des enchères. Est-ce que cela aura un impact sur le programme d'aide financière à long terme ? Ce que nous proposons, en fait, c'est de soutenir 75 %, peu importe le nombre de candidats. Il faudrait faire les calculs. Je ne sais pas si on parle de 75 ou 85 %, mais, en tout cas, nous soutenons l'idée de 75 %.

Donc, il y a trois questions sur la table. Première question, est-ce que les produits des enchères sont la seule source de financement pour ce programme pour arriver à 85 % -- à cet objectif de 85 % de réduction ou bien de 75 % de réduction comme cela a été recommandé. Voilà donc les questions.

Nous pouvons en parler avec le Conseil d'administration, bien entendu.

TRACY HACKSHAW

Je tiens à rappeler qu'il y a eu -- cette discussion sur le produit des enchères a déjà eu lieu, et il a été décidé d'utiliser ces fonds pour financer ce programme. Donc, ce serait donc une itération de cette séance qui a déjà eu lieu. On demande maintenant êtes-vous toujours d'accord avec ce qui avait été décidé à l'époque ? Et donc, on était d'accord à l'époque. Et maintenant, on repose la question sommes-nous toujours d'accord ? Et nous ajoutons l'élément

suivant : pouvons-nous nous assurer que l'on peut aller plus loin que 75 % ?

NICOLAS CABALLERO

Merci Tracy. Je ne pense pas qu'on puisse avoir une réponse claire à ces questions à ce stade. Cela est un sujet que l'on pourrait aborder en intersession -- dans des séances intersessions au sein du GAC.

TRACY HACKSHAW

La date butoir était le 20 mars.

NICOLAS CABALLERO

Oui, mais je ne pense pas que nous soyons d'accord au sein du GAC à ce stade. Nous avons encore une quinzaine de minutes et nous avons à peu près 20 autres sujets que nous devons aborder. Et donc je vous suggère de poursuivre ces discussions la semaine prochaine dans un appel Zoom.

JONATHAN ZUCK

Pourrions-nous faire une hypothèse ? On pourrait profiter du fait que nous sommes tous ici pour faire l'hypothèse que l'argent vient des enchères. Et ensuite, nous pourrions nous demander si l'on peut obtenir suffisamment d'argent de ces fonds-là pour couvrir 75 % de réduction ou augmenter ce pourcentage.

NICOLAS CABALLERO

J'aimerais bien vous donner une réponse, mais je ne vois pas de main levée dans la salle. Et donc je pense que la solution la plus logique serait d'en parler plus tard, à moins que vous ayez une proposition.

JONATHAN ZUCK

On pourrait lever la main peut-être pour dire qui est d'accord et qui n'est pas d'accord pour voir un petit peu ce qui se passe dans la salle. Je sais que ce n'est pas formel comme méthode, mais -- je ne peux pas voir votre tête. Est-ce que vous êtes d'accord ou pas ?

NICOLAS CABALLERO

Allez-y. Vous pouvez présider la séance, il n'y a pas de problème. Mais nous avons des méthodes ici au GAC. Si vous voulez les changer, c'est à vous. Mais -- Justine, je vois que vous avez la main levée.

JUSTINE CHEW

Justine Chew de l'ALAC. Nous ne voulons bien sûr pas imposer quoi que ce soit sur vos processus, mais je pense que c'est une question qui pourrait peut-être être incluse dans le communiqué du GAC pour que l'on puisse avoir une piste de travail en disant que nous avons donc abordé la question avec le GAC et que nous allons travailler ensemble à l'avenir. Et de cette manière, nous pourrions communiquer cela au Conseil d'administration avant le 20 mars.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup, Justine, pour cette idée. Mais le communiqué du GAC a un processus aussi. Et ce processus commence bien avant la réunion de l'ICANN. Je n'ai pas inventé le système, je vous rassure. Mais c'est un système qui vise à ce que tout le monde puisse avoir voix au chapitre. Ce n'est pas un système parfait, on est d'accord. J'aimerais bien que le système soit plus rapide. J'aimerais bien également que le monde soit en paix, mais bon. Il faut faire avec. Donc, on n'aura pas de réponse aujourd'hui, à moins qu'il y ait des mains levées. Et je serai ravi qu'on me dise le contraire. Vous avez encore la parole.

Je ne vois pas de main levée en ligne ou dans la salle -- des mains des délégués du GAC. Très bien. Nous allons donc passer au point suivant. Amrita, nous allons parler du SMSI+20 et des processus de gouvernance mondiaux. Nous n'avons que sept minutes et j'en suis désolé. Et donc je vais passer la parole à Amrita.

AMRITA CHOUDHURY

Je vais être très précise, car un grand nombre de membres du GAC ont participé à l'examen SMSI+20 pendant la séance d'hier. Jorge a évoqué certains points. Nous avons donc tiré des enseignements.

Qu'est-ce qu'on va faire après ? Les gouvernements se sont mis d'accord sur un libellé spécifique. Comment faire en sorte que cela soit couronné de succès ? Je voulais donc identifier comment le GAC et l'ALAC pouvaient travailler de concert, notamment en ce qui concerne les délais et la mise en œuvre.

Christine et Jorge, si vous voulez ajouter des éléments à ce que je viens de dire ?

CHRISTINE ARIDA

Je vais donner la parole d'abord à Jorge.

JORGE CANCIO

Merci, Christine. Et félicitations Amrita pour le prix que vous avez obtenu. Bien mérité. Je voulais tout juste récapituler ce qui a été dit.

Beaucoup de nos gouvernements ont participé au processus d'examen SMSI+20 en leurs capacités nationales. Et il est vrai que nous sommes parvenus à un consensus. C'est rare aujourd'hui d'y parvenir dans le domaine des politiques de gouvernance de l'Internet. Mais, au moins, nous avons un document par rapport auquel nous sommes arrivés à un consensus à New York. Et c'est une issue très positive.

Maintenant, la question est de savoir quelle en sera la mise en œuvre. Parce que nous sommes parvenus à un consensus assez fragile, un consensus fragile qui dépend de la mise en œuvre. Et cela veut dire que la famille de l'ONU et les gouvernements et les parties prenantes doivent se réunir et faire de leur mieux pour mettre en œuvre des actions qui puissent aboutir à ces objectifs en matière de connectivité, en matière de protection de données et bien d'autres questions, afin que tout cela devienne une réalité.

Bien sûr que cela va au-delà du mandat de l'ICANN. Et nous, en tant que gouvernements, nous abordons bien d'autres questions avec nos parties prenantes. Nous participons à d'autres processus ailleurs qu'à l'ICANN. C'est pourquoi nous pouvons poursuivre ce dialogue, ces échanges, de manière informelle, afin de voir ce que nous pouvons faire avec la communauté de l'ICANN, avec l'organisation ICANN, par rapport à ce travail.

Il y a beaucoup à faire. Nous allons donc poursuivre ce travail. Nous allons évoquer certaines activités qui sont mises en œuvre avec l'UNESCO et avec d'autres organisations, qui peuvent nous aider dans ce cycle de mise en œuvre.

Bien entendu, l'ICANN a été un soutien robuste dans d'autres processus, notamment en ce qui concerne le FGI de l'ONU. Et l'ICANN détient 200 millions de dollars issus des produits des enchères. Ces fonds ont soutenu certaines initiatives en matière de gouvernance de l'Internet, mais, à mon avis, ces fonds pourraient être utilisés ailleurs pour soutenir la mise en œuvre des objectifs du SMSI+20.

Je vais m'arrêter là.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup. Christine, vous avez trois minutes.

CHRISTINE ARIDA

Je voulais tout d'abord féliciter Amrita.

Mais sinon, je voulais dire que je suis d'accord avec Jorge. Ce serait intéressant de voir quel est donc l'avis de nos collègues dans la salle par rapport à ces points qui ont été évoqués. Quels sont donc les enseignements que nous avons pu tirer de l'examen SMSI+20, et quels seraient les domaines de coopération possible entre le GAC et l'ALAC pour la mise en œuvre de ces résultats ?

Donc, je vais vous laisser modérer la séance et voir s'il y a des questions.

NICOLAS CABALLERO

Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Amita, Jonathan, Kathleen, Satish, vous êtes les invités. Donc, vous avez la priorité.

AMRITA CHOUDHURY

Je pense que nous devons poursuivre les discussions. Ce sont des questions qui évoluent tout le temps.

NICOLAS CABALLERO

Merci, Amrita. Jonathan.

JONATHAN ZUCK

Je voudrais dire que nous apprécions la coopération que nous avons avec le GAC et les opportunités que nous avons eues de communiquer avec vous, car je sais que cela requiert beaucoup de coordination. Il y a Rob Hogarth au fond de la salle, et je voudrais qu'on rende hommage à son travail en applaudissant.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup Jonathan. Merci Kathleen, Amrita, Satish, Jonathan, et bien sûr Tracy et David, représentants du GAC. Nous allons lever la séance. Je vous attends de retour dans la salle à 10 h 30 pour la séance 40 « Discussion du GAC sur des questions liées aux WHOIS et aux données d'enregistrement ». Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]